le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je ne me rends plus en préfecture

demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic !

L'État simplifie mes démarches

- ☑ Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- ☑ Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- ☑ Je me rends sur ***https://permisdeconduire.ants.gouv.fr***
- ☑ Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- ☑ En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- ☑ En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- ☑ Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- ☑ Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic !